

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 18 JUILLET 2019**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet, à dix-huit heures, le
Présents :	50	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	22	salle des fêtes à Saint-Urcize, après convocation légale sous la
Pouvoirs :	9	Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.
Votants :	59	

Présents :

M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, M. Guy MICHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Christian GENDRE, M. Pierre CHASSANG, M. Louis NAVECH, M. Richard BONAL, M. André JUGIEU, MME Martine CHAZARIN, M. Robert BOUDON, M. Louis PECHAUD, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. René PÉLISSIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Vital GENDRE, M. Pierre SÉGUIS, M. Pierre JARLIER, MME Martine GUIBERT, M. Michel SEYT, MME Sylvie CHADEL, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, MME Véronique TALON, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER.

Absents excusés :

M. Michel ROUFFIAC, M. Louis MANHÈS, M. André ANGELVY, M. Joseph BOUDOU, MME Patricia ROCHÈS, M. Bernard COUDY, MME Sylvie PORTAL, M. Thierry ANGLADE, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Philippe ECHALIER, M. Jean-Luc FAURE, M. Nicolas CUSSAC, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Victor PECOUL, M. Olivier REVERSAT, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Bruno PARAN, M. Gérard SALAT.

Pouvoirs :

M. Joël BRUN donne pouvoir à M. Albert HUGON
 M. Louis GALTIER donne pouvoir à M. René PELISSIER
 M. Philippe DELORT donne pouvoir à MME Martine GUIBERT
 M. Erick CHASTANG donne pouvoir à M. Pierre JARLIER
 MME Hélène FLORIS GRÉCO donne pouvoir à MME Sylvie CHADEL
 MME Marie-Pierre DEVAUX donne pouvoir à M. Michel SEYT
 M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET
 MME Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à MME Marguerite TARRISSON
 M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Véronique TALON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 26 juillet 2019 et que la convocation avait été faite le 12 juillet 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h30.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2019

↓ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire 20 juin 2019.
 POUR : 59 VOIX

MOTION RELATIVE AU PROJET DE RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL

- ↓ **DEMANDE** une modification du projet de réorganisation des services de la DDFIP du Cantal tel qu'il est actuellement proposé pour tenir compte des besoins réels du territoire de Saint-Flour Communauté (collectivités, habitants) en matière de services de proximité ;
- ↓ **DEMANDE** à l'Etat la prise en compte dans son projet du maillage territorial porté par Saint-Flour Communauté à travers ses 4 Maisons des Services Au Public appelées demain à être labellisées « Maisons France Services » ;

↓ **DEMANDE** que la concertation annoncée soit effective et élargie à l'ensemble des élus du département, en sollicitant une présentation du projet en Conférence des Maires afin de débattre des enjeux afférents en termes d'équilibre territorial et d'emploi.

POUR : 59 VOIX

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2019 REPARTITION DEROGATOIRE - PRÉLÈVEMENT

↓ **DÉCIDE DE RETENIR** la méthode dite « répartition dérogatoire 1 à la majorité des 2/3 » selon la même base que la répartition adoptée par le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en 2017 et 2018, ce qui permet, pour le prélèvement, de fixer librement le montant à répartir entre :

- L'ensemble intercommunal et ses communes membres mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du droit commun d'une part,
- Les communes membres d'autre part, selon les ratios suivants :
 - ↳ Revenu par habitant : 25 %
 - ↳ Potentiel financier par habitant : 75 %

↓ **RÉPARTIT le prélèvement du FPIC 2019 comme suit :**

1- Entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres :

	Prélèvement dérogatoire libre
Part EPCI	- 3 342 €
Part communes membres	- 3 348 €
TOTAL	- 6 690 €

2- Entre les communes membres :

Nom des Communes	Prélèvement dérogatoire avec multicritères
ALLEUZE	-33
ANDELAT	-83
ANGLARDS DE ST FLOUR	-41
ANTERRIEUX	-18
BREZONS	-23
CEZENS	-30
CHALIERS	-37
CHAUDÉS AIGUES	-182
CLAVIERES	-32
COLTINES	-49
COREN	-51
CUSSAC	-19
DEUX VERGES	-5
ESPINASSE	0
FRIDEFONT	0
GOURDIEGES	-8
JABRUN	-19
LACAPELLE BARRES	-9
LASTIC	-13
LIEUTADES	-32
LORCIERES	-24
VAL D'ARCOMIE	-155
MALBO	-15
MAURINES	-19
MENTIERES	-15
MONTCHAMP	-13
NARNHAC	-11
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	-259
PAULHAC	-53
PAULHENC	-39
PIERREFORT	-120
REZENTIERES	-20
ROFFIAC	-66
RUYNES EN MARGERIDE	-96
SAINT FLOUR	-981
SAINT GEORGES	-130
SAINTE MARIE	-23
SAINT MARTIAL	-13
SAINT MARTIN / VIGOUROUX	-29
SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES	-17

SAINT URCIZE	-65
SOULAGES	-12
TALIZAT	-96
TANAVELLE	-25
LES TERNES	-65
TIVIERS	-21
LA TRINITAT	-9
USSEL	-52
VABRES	-32
VALUEJOLS	-70
VEDRINES SAINT LOUP	-23
VIEILLESPESE	-31
VILLEDIEU	-65
	-3 348

POUR : 59 VOIX

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)
2019 REPARTITION DEROGATOIRE – REVERSEMENT**

↓ **DÉCIDE DE RETENIR** la méthode dite « répartition dérogatoire 1 à la majorité des 2/3 » selon la même base que la répartition adoptée par le conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en 2017 et 2018, ce qui permet, pour le reversement, de fixer librement le montant à répartir entre :

- L'ensemble intercommunal et ses communes membres mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du droit commun d'une part,
- Les communes membres d'autre part, selon les ratios suivants :
 - ↳ Revenu par habitant : 25 %
 - ↳ Potentiel financier par habitant : 75 %

↓ **RÉPARTIT le reversement du FPIC 2019 comme suit :**

- Entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres :

	Reversement dérogatoire libre
Part EPCI	382 012 €
Part communes membres	382 417 €
TOTAL	764 429 €

- Entre les communes membres :

Nom des Communes	Reversement dérogatoire avec multicritères
ALLEUZE	3 341,00
ANDELAT	4 980,00
ANGLARDS DE ST FLOUR	5 845,00
ANTERRIEUX	2 072,00
BREZONS	4 512,00
CEZENS	4 631,00
CHALIERS	2 514,00
CHAUDS AIGUES	14 115,00
CLAVIERES	3 655,00
COLTINES	8 831,00
COREN	6 861,00
CUSSAC	2 430,00
DEUX VERGES	1 028,00
ESPINASSE	0,00
FRIDEFONT	0,00
GOURDIEGES	860,00
JABRUN	3 334,00
LACAPELLE BARRES	1 202,00
LASTIC	2 909,00
LIEUTADES	3 389,00
LORCIERES	4 148,00
VAL D'ARCOMIE	17 187,00
MALBO	2 418,00
MAURINES	2 157,00
MENTIERES	1 976,00
MONTCHAMP	3 148,00
NARNHAC	1 543,00

NEUVEGLISE SUR TRUYERE	30 736,00
PAULHAC	8 330,00
PAULHENC	4 430,00
PIERREFORT	14 224,00
REZENTIERES	1 422,00
ROFFIAC	11 203,00
RUYNES EN MARGERIDE	10 707,00
SAINT FLOUR	87 687,00
SAINT GEORGES	19 930,00
SAINTE MARIE	1 812,00
SAINT MARTIAL	1 070,00
SAINT MARTIN / VIGOUROUX	4 822,00
SAINT REMY DE CHAUDES AIGUES	2 661,00
SAINT URCIZE	8 610,00
SOULAGES	1 537,00
TALIZAT	7 234,00
TANAVELLE	4 671,00
LES TERNES	10 388,00
TIVIERS	2 600,00
LA TRINITAT	1 364,00
USSEL	8 466,00
VABRES	3 898,00
VALUEJOLS	8 711,00
VEDRINES SAINT LOUP	3 010,00
VIEILLESPESE	4 680,00
VILLEDIEU	9 128,00
	382 417,00

POUR : 59 VOIX

RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à renouveler la ligne de trésorerie pour le financement du budget de la régie dénommée « Régie communautaire de distribution de chaleur » d'un montant de 1,5 M€ et pour une durée de 12 mois ;
- ✚ **DÉCIDE DE RETENIR** la proposition du Crédit Agricole Centre France selon les conditions précisées ci-après : Taux variable EURIBOR 3 mois - marge de 0,50 % - commission d'engagement : 0.10 % ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat correspondant à la mise en place de ladite ligne de trésorerie ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 59 VOIX

RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - LIGNE DE TRESORERIE

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à une nouvelle ligne de trésorerie pour le financement du budget de la régie dénommée « Régie communautaire de distribution de chaleur » d'un montant de 1,5 M€, pour une durée de 12 mois ;
- ✚ **DÉCIDE DE RETENIR** la proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin selon les conditions précisées ci-après : Taux fixe de 0,55 % - commission d'engagement : 0.10 % - commission de non-utilisation : 0,10 %
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat correspondant à la mise en place de ladite ligne de trésorerie ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 59 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE

- ✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

INTEGRATION FRAIS D'ETUDES	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget général – op 62 MSAP Neuvéglise				
D-c/2313-041 - Constructions		52 502 €		
R-c/2031-041 - Etudes				51 627 €
R-c/2033-041 - Frais d'insertion				875 €
Budget général – op 106 Tribunes centre équestre				
D-c/2313-041 - Constructions		12 756 €		
R-c/2031-041 - Etudes				12 026 €

R-c/2033-041 - Frais d'insertion			730 €
Budget général – op 61 MSAP Ruynes			
D-c/2313-041 - Constructions		20 072 €	
R-c/2031-041 - Etudes			19 500 €
R-c/2033-041 - Frais d'insertion			572 €
Budget général – op.22 – Rue Henri Fressanges			
D-c/2315-041 – Installations		19 901 €	
R-c/2031-041 - Etudes			19 053 €
R-c/2033-041 - Frais d'insertion			848 €
Budget général – op.71 – Parc Thermal			
D-c/2312-041 – Installations		6 500 €	
R-c/2031-041 - Etudes			5 600 €
R-c/2033-041 - Frais d'insertion			900 €
Budget général – op.52 – Narse de Lascols			
D-c/2312-041 – Installations		562 €	
R-c/2033-041 - Frais d'insertion			562 €
Budget général – op.60 – extension atelier de découpe			
D-c/2313-041 – Constructions		2 035 €	
R-c/2033-041 - Frais d'insertion			562 €
R c/2031-041 – Frais d'étude			1 473 €
Budget général – op.25 – CIAP			
D-c/2313-041 – Constructions		80 400 €	
R-c/2033-041 - Frais d'insertion			3 000 €
R c/2031-041 – Frais d'étude			77 400 €
Budget général op 72 multiple rural de Malbo – travaux de mise aux normes			
c/2313 constructions		25 000 €	
c/2315 op 22	- 25 000 €		
Budget général - multiple rural de Lacapelle Barrès Fonds de concours			
C/2041411 op. 19 subv d'équipement		2 540 €	
c/ 2031 frais d'étude op 80	- 2 540 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 59 VOIX

TAXE DE SÉJOUR - ADOPTION DES TARIFS 2020

↓ **APPROUVE** la tarification de la taxe de séjour ci-dessous, identique à celle de 2019 :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale	Tarif communautaire par personne et par nuitée 2020
Palaces	0,70 € - 4,00 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 € - 3,00 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 € - 2,30 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 € - 1,50 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 € - 0,90 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 € - 0,80 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 € - 0,60 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

↓ **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.
POUR : 59 VOIX

COMMUNE DE LACAPELLE BARRÈS - ACQUISITION DE MATÉRIEL COMMUNAL D'INTÉRÊT INTERCOMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	
Acquisition d'une chambre froide	5 079,00 €	Commune de Lacapelle Barrès	2 539,50 €
		Saint-Flour Communauté (Fonds de concours)	2 539,50 €
	5 079,00 €		5 079,00 €

↓ **ATTRIBUE** un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant de 2 539,50 € à la commune de Lacapelle Barrès pour le projet d'installation d'une chambre froide dans les locaux de la boulangerie du bourg ;

↓ **DIT** que ce fonds de concours sera versé à l'appui des justificatifs comptables produits par la commune et certifiant des dépenses acquittées.

POUR : 59 VOIX

COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES - REHABILITATION DE LA PISCINE COMMUNALE D'INTÉRÊT INTERCOMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes	
Travaux et équipements	648 890,00 €	État (DETR 20,86%)	135 347,00 €
		Conseil Régional (Contrat Ambition Région 30%)	194 667,00 €
		Conseil Départemental (Fonds Cantal Solidaire 14,93%)	96 852,00 €
		Europe (LEADER Aubrac Olt Causse)	
		Saint-Flour Communauté (Fonds de concours 5%)	59 801,50 €
		Commune de Chaudes Aigues (20%)	32 444,50 €
	648 890,00 €		648 890,00 €

↓ **ATTRIBUE** un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant de 32 444,50 € à la commune de Chaudes-Aigues correspondant à un taux de 5% d'une dépense prévisionnelle de 648 890 € H.T pour le projet de réhabilitation de la piscine communale ;

↓ **DIT** que ce fonds de concours sera versé à l'appui des justificatifs comptables produits par la commune et certifiant des dépenses acquittées.

POUR : 59 VOIX

COMMUNE DE PIERREFORT - CRÉATION D'UN CIRCUIT D'INTÉRÊT INTERCOMMUNAL DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE PIERREFORT - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes	
Conception, équipements et pose	80 000 €	Conseil Départemental (Contrat Cantal Développement 30%)	24 000 €
		Saint-Flour Communauté (Fonds de concours 5%)	4 000 €
		Commune de Pierrefort (65%)	52 000 €
	80 000 €		80 000 €

↓ **ATTRIBUE** un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant de 4 000 € à la commune de Pierrefort correspondant à un taux de 5% d'une dépense prévisionnelle de 80 000 € H.T pour le projet de création d'un circuit de mise en valeur du patrimoine de Pierrefort ;

↓ **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2020 ;

↓ **DIT** que ce fonds de concours sera versé à l'appui des justificatifs comptables produits par la commune et certifiant des dépenses acquittées.

POUR : 59 VOIX

CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE (CTEAC) - ADOPTION DE LA CONVENTION-CADRE ET DE LA PROGRAMMATION 2019-2020

↓ **APPROUVE** les termes de la Convention-cadre Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) de Saint-Flour Communauté ;

↓ **APPROUVE** l'annexe à la Convention-cadre Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) de Saint-Flour Communauté précisant la programmation 2019-2020 ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention-cadre au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que les annexes opérationnelles par délégation du conseil communautaire ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les demandes de financement nécessaires auprès des partenaires EAC que sont la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal et tout autre partenaire financier pouvant être mobilisé ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

↓ Concernant les objectifs et règles générales, **EMET UN AVIS FAVORABLE** avec la prise en compte de ses observations dans la version définitive pour approbation.

- ↓ Concernant le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets et le fascicule des règles déchets, **EMET UN AVIS RÉSERVÉ** pour prise en compte de ses observations dans la version définitive pour approbation.

POUR : 58 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (MME Martine GUIBERT)

CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ AVEC CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ APPROBATION

- ↓ **APPROUVE** les termes du contrat de réciprocité à intervenir avec Clermont Auvergne Métropole, tel qu'annexé à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat de réciprocité et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
- ↓ **DÉSIGNE** trois élus représentants qui siègeront au comité de pilotage du contrat de réciprocité tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
MME Céline CHARRIAUD	M. René MOLINES
M. Jean-Jacques MONLOUBOU	M. Daniel MIRAL
MME Mireille VICARD	M. Guy MICHAUD

POUR : 59 VOIX

CONTRAT AMBITION REGION - APPROBATION DE L'AVENANT

- ↓ **APPROUVE** le projet d'avenant au Contrat Ambition Région pour la période 2017/2020 à intervenir avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat Ambition Région et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides régionales allouées à Saint-Flour Communauté au titre du Contrat Ambition Région modifié.

POUR : 59 VOIX

DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'UNION EUROPÉENNE - FONDS EUROPÉEN DE DEVELOPPEMENT RÉGIONAL (F.E.D.E.R.)

- ↓ **DÉCIDE** que le plan de financement prévisionnel approuvé par délibération N°2019-290 est modifié tel que détaillé dans la délibération ;
- ↓ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional "Auvergne - Rhône Alpes", autorité de gestion du programme opérationnel 2014-2020, au titre du Fonds Européen de Développement Régional pour un montant de 182 400 € ;
- ↓ **DÉCIDE** que l'autorisation de programme-crédits de paiement approuvée par délibération N°2019-290 est modifiée tel que détaillée ci-dessus ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BELVEZET A RUYNES-EN MARGERIDE COMMERCIALISATION DES LOTS : DÉPÔTS DE PIÈCES AUPRES DU SERVICE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches afférentes aux dépôts des pièces de la Zone d'Activités Économiques de Belvezet auprès du service de la conservation des hypothèques ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié afférent à ces démarches et toute pièce nécessaire à son aboutissement ;
- ↓ **DÉCIDE DE RECEVOIR** en concours l'étude Besse-Sabatier et l'étude Vaissade-Mazauric, pour formaliser ces démarches.

POUR : 59 VOIX

COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BELVEZET A RUYNES-EN-MARGERIDE - CESSIION D'UN LOT

- ↓ **DÉCIDE DE CÉDER** le lot C sis sur la zone d'activités de Belvezet, à Ruynes-en-Margeride, à la SCI CANTALOU, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit, au prix de cession de 7 € H.T./m² ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui constatera cette cession et toutes pièces afférentes à cette cession.

POUR : 59 VOIX

COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU ROUCHAR A CHAUDES-AIGUES - CESSIION DE DEUX LOTS

- ↓ **DÉCIDE DE CÉDER** les lots n°5 et n°6 de la zone d'activités du Rouchar à Chaudes-Aigues à Monsieur Fabien TUZET, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit, au prix de cession de 6.50 € H.T. /m² ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui constatera cette cession et toutes pièces afférentes à cette cession.

POUR : 59 VOIX

OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL DU PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION

- ↓ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention relative à l'opération collective en milieu rural du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, à intervenir entre l'Etat et les différents partenaires, projet annexé à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

19H40 M. Michel SEYT (détenteur du pouvoir de MME Marie-Pierre DEVAUX quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote)

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A MONSIEUR CHRISTOPHE SALAT, ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE PLOMBERIE

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 424.44 € à Monsieur Christophe SALAT, pour son entreprise individuelle sise à Roffiac, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ↓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 57 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A MONSIEUR NICOLAS BERTRAND, ENTREPRISE INDIVIDUELLE DE MAÇONNERIE ET TRAVAUX PUBLICS

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 000 € à Monsieur Nicolas BERTRAND, pour son entreprise individuelle sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ↓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 57 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A SARL MAÇONNERIE MONOD

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 640 € à la SARL Maçonnerie MONOD, sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ↓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 57 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A SARL AUVERGNE TOURISTIQUE

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 805.10 € à la SARL AUVERGNE TOURISTIQUE, sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet de rénovation et de modernisation de son local d'activité, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ↓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 57 VOIX

19H55 M. Michel SEYT (détenteur du pouvoir de MME Marie-Pierre DEVAUX quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote)

PÔLE TERRITORIAL DE SANTE - APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA SCM MAISON MEDICALE

- ↓ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°4 au bail professionnel en date du 2 Septembre 2011, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la SCM Maison Médicale pour la location de bureaux au sein du pôle territorial de santé, projet annexé à la délibération ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de la Communauté de communes ;
 ↓ **PRÉCISE** que les autres dispositions du bail en date du 2 Septembre 2011 demeurent inchangées.
 POUR : 59 VOIX

« RÉCOLTER DES SEMENCES LOCALES POUR IMPLANTER DES PRAIRIES NATURELLES » - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2020-2021

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre des actions du projet « semences locales » ;
 ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Fondation de France au titre de l'appel à projet Transition écologique ;
 ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Fondation Avril et de l'État (DRAAF) au titre de l'appel à projet « Territoire à agriculture positive » ;
 ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
 POUR : 59 VOIX

CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE - LANCEMENT DE LA DECLARATION D'INTERÊT GENERAL

↓ **AUTORISE** le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des Services de l'État, sans enquête publique ;
 ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.
 POUR : 59 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ANDELAT - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

↓ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'ANDELAT.
 POUR : 59 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES - APPROBATION DES MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES N°1 ET N°2

↓ **APPROUVE** les projets de modifications simplifiées n°1 et n°2 du PLU de la commune de SAINT-GEORGES.
 POUR : 59 VOIX

URBANISME INTERCOMMUNAL - INSTITUTION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LA COMMUNE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

↓ **DECIDE D'INSTITUER** le droit de préemption urbain sur le secteur 8 correspondant aux périmètres susvisés de la carte communale de Neuvéglise-sur-Truyère, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement précisément définis de la manière suivante par délibération du conseil municipal de Neuvéglise-sur-Truyère en date du 10 juillet 2019 :
 Secteur n°8 (parcelles YC n°112 et YL n°18) : Aménagement d'une offre d'habitat innovant
 ↓ **DIT** que les autres dispositions des délibérations n°2017-223 et n°2017-282 demeurent inchangées.
 POUR : 59 VOIX

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INTERÊT GENERAL HABITAT « PIG TERRITORIAL HABITAT » SUR LA PÉRIODE 2019-2023

↓ **APPROUVE** le projet de convention « PIG Territorial Habitat 2019-2023 » de Saint-Flour Communauté ;
 ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre à disposition du public ce projet de convention durant un mois en application de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation ;
 ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention à l'issue de cette période de consultation et toute pièce nécessaire ;
 ↓ **DÉSIGNE** les 18 représentants élus de Saint-Flour Communauté pour siéger au comité stratégique du PIG Territorial Habitat tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

M. MOLINES René	Mairie de Chaudes-Aigues
M. RÉMISE Bernard	Mairie de Saint-Urcize
M. CHASSANG Pierre	Mairie de Fridefont
M. NAVECH Louis	Mairie de Jabrun
M. RAYNAL Louis	Mairie d'Anterrieux
M. GENDRE Christian	Mairie d'Espinasse
MME CHARRIAUD Céline	Mairie de Neuvéglise-Sur-Truyère
M. GALTIER Louis	Mairie de Pierrefort
M. BOUDON Bernard	Mairie de Lieutadès
M. BONAL Richard	Mairie de Lacapelle Barrès
M. SEGUIS Pierre	Mairie de Sainte-Marie
M. DURIEL Michel	Mairie de St-Martin-Sous-Vigouroux
M. PECHAUD Louis	Mairie de Malbo
M. VIDAL Christophe	Mairie de Valuèjols
M. CHAMBARON Bernard	Mairie de Talizat
M. ECHALIER Philippe	Mairie de Rezentières
M. MIRAL Daniel	Mairie d'Andelat
M. BOUDOU Joseph	Mairie de Coltines

- ↓ **DÉSIGNE** les 4 représentants de Saint-Flour Communauté membres de la commission habitat en charge du suivi de l'OPAH-RU, pour siéger au comité technique du PIG Territorial Habitat à savoir Mme Céline CHARRIAUD, M. Philippe ECHALIER, M. Guy MICHAUD et Mme Mireille VICARD ;
 - ↓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 (budget général) et seront inscrits aux budgets suivants 2020, 2021, 2022 et 2023.
- POUR : 59 VOIX

AVENANT N°3 A LA CONVENTION CENTRE-BOURG PORTANT - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (O.R.T)

- ↓ **APPROUVE** les termes de l'avenant N°3 à la convention portant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T), tel qu'annexé à la délibération ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et toute pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'O.R.T. ;
 - ↓ **DIT** que le comité stratégique centre-bourg sera le comité de pilotage de l'O.R.T., dans une composition conforme aux désignations approuvées par délibération n°2015-158 ;
 - ↓ **DÉSIGNE** les 4 représentants de Saint-Flour Communauté membres de la « commission habitat » en charge du suivi de l'OPAH-RU, à savoir Mme Céline CHARRIAUD, M. Philippe ECHALIER, M. Guy MICHAUD et Mme Mireille VICARD ;
 - ↓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 (budget général) et seront inscrits aux budgets suivants 2020, 2021, 2022 et 2023.
- POUR : 59 VOIX

SUIVI ANIMATION DE L'OPAH-RU ET DU PIG TERRITORIAL HABITAT : DELEGATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES ACCORDEE A MONSIEUR LE PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la procédure de passation des marchés publics de prestations de services, de recourir à une consultation en procédure formalisée en vue d'une mission de suivi-animation de l'OPAH-RU (volet habitat de l'ORT) et du PIG Territorial Habitat et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées dans la délibération ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires du marché de prestations de services à intervenir après avis de la Commission d'Appel d'Offre de Saint-Flour Communauté et à la condition suspensive que le coût total des prestations ne dépasse pas 849 000 € TTC.
- POUR : 59 VOIX

SUIVI ANIMATION 2019 DE L'OPAH-RU ET PIG TERRITORIAL HABITAT : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

- ↓ **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels pour l'année 2019 tels que détaillés ci-dessous :
 - Plan de financement prévisionnel 2019 de l'OPAH-RU sur le volet suivi-animation incluant, pour le marché à venir, une campagne de repérage des potentiels bénéficiaires, tel que détaillé ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Suivi animation	90 000.00 €	ANAH part fixe	45 000.00 €
		ANAH part variable	36 920.00 €
		Total ANAH après écrêtement	72 000.00 €
Campagne de repérage	4 000.00 €	ANAH mission repérage	2 000.00 €
		Autofinancement	20 000.00 €
TOTAL HT	94 000.00 €	TOTAL HT	94 000.00 €

- Plan de financement prévisionnel 2019 du PIG Territorial Habitat sur le volet suivi-animation incluant une campagne de repérage des potentiels bénéficiaires tel que détaillé ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Suivi animation	14 286.00 €	ANAH part fixe	5 000.00 €
		ANAH part variable	7 340.00 €
		Total ANAH après écrêtement	11 428.80 €
Campagne de repérage	4 000.00 €	ANAH mission repérage	2 000.00 €
		Autofinancement	4 857.00 €
TOTAL HT	18 286.00 €	TOTAL HT	18 286 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Anah pour le suivi-animation de l'année 2019 de ces deux dispositifs ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter d'autres partenaires financiers dans la limite d'une part minimale d'autofinancement fixée à 20% du montant HT des dépenses éligibles ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
 - ↓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 (budget général).
- POUR : 59 VOIX

OPAH-RU ET PIG TERRITORIAL HABITAT - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- ↓ **APPROUVE** les termes du règlement d'attribution des aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs tel qu'annexé à la délibération, applicable aux demandes examinées par la commission Habitat à compter de la date de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à allouer les subventions par décisions en fixant le montant au regard des dépenses éligibles retenues ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

PROGRAMME DE REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS - REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES

- ↓ **APPROUVE** le présent règlement d'attribution des aides communautaires en faveur de la réalisation de logements locatifs, applicable aux demandes examinées par la « commission Habitat » à compter de la date de la délibération et jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à allouer les subventions par décisions en fixant le montant au regard des dépenses éligibles retenues ;
- ↓ **DIT** que les décisions du Président seront portées à connaissance des élus communautaires conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

CENTRE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAL - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DU CENTRE AQUALUDIQUE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE - SAISONS 2019-2022

- ↓ **APPROUVE** les termes de la convention déterminant les conditions générales de mise à disposition et d'utilisation du Centre aqualudique intercommunal, à intervenir avec l'Association Amicale Laïque ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

POUR : 59 VOIX

GESTIONNAIRE DE PROXIMITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES - APPROBATION DU VERSEMENT DE L'AIDE AUX TRANSPORTS 2019/2020

- ↓ **APPROUVE** le versement d'une aide à toutes les familles bénéficiaires du transport scolaire correspondant au remboursement total du coût du transport scolaire, pour l'année 2019/2020, pour chaque élève du territoire intercommunal, scolarisé en primaire, d'un montant de :
 - 120 € pour l'année scolaire ;
 - 60 € pour toute inscription à compter du 1^{er} février 2020 d'un élève répondant aux critères précédents,
 - 25 € par élève, dans le cas d'un abonnement mensuel au titre de situations exceptionnelles.Ce versement sera effectué par virement bancaire, les familles devant fournir un RIB à l'inscription de leurs enfants, et sur la base des états de paiement qui seront transmis par le Conseil départemental du Cantal ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document contribuant à sa mise en œuvre.

POUR : 59 VOIX

MAISONS DES SERVICES AU PUBLIC DE CHAUDES-AIGUES ET PIERREFORT - APPROBATION DES BUDGETS PREVISIONNELS ET PLANS DE FINANCEMENT 2019 - DEMANDE DE SUBVENTION 2019

- ↓ **APPROUVER** les budgets prévisionnels et plans de financement prévisionnels 2019 de fonctionnement des Maisons des Services Au Public de Chaudes-Aigues et de Pierrefort présentés ci-dessous :

Budget prévisionnel 2019		
	MSAP Chaudes-Aigues	MSAP Pierrefort
Achat	1 400,00 €	1 175,00 €
Services extérieurs	4 662,00 €	2 004,00 €
Autres services extérieurs	1 025,00 €	3 675,00 €
Charges de personnel	37 963,00 €	39 604,00 €
Charges financières	600,00 €	
TOTAL	45 650,00 €	46 458,00 €

Plan de financement prévisionnel		
	MSAP Chaudes-Aigues	MSAP Pierrefort
FNADT	15 000,00 €	15 000,00 €
FIO	15 000,00 €	15 000,00 €
Emplois aidés	13 691,00 €	
Produits de gestion courante	1 800,00 €	2 640,00 €
Autofinancement Saint-Flour Communauté	159,00€	13 818,00 €
TOTAL	45 650,00 €	46 458,00€

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (F.N.A.D.T. et F.I.O.) pour le fonctionnement desdites Maisons des Services ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 59 VOIX

MAISONS DES SERVICES DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - SOLLICITATION LABEL MAISONS « FRANCE SERVICE »

- ↓ **APPROUVE** le positionnement des Maisons des Services de Saint-Flour Communauté, actuelles et en cours de réalisation, au titre du label Maisons « France service » ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le label Maisons « France service », au titre de la 1^{ère} vague de labellisation avec effet au 1^{er} janvier 2020, pour les deux équipements de Saint-Flour Communauté existants à Chaudes-Aigues et Pierrefort ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le label Maisons « France service », au titre d'une 2^{ème} vague de labellisation, pour les deux équipements de Saint-Flour Communauté en projet à Ruynes-en-Margeride et à Neuvéglise, commune de Neuvéglise-Sur-Truyère ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 59 VOIX

ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

- ↓ **APPROUVE** l'intervention d'agents communautaires dans le cadre d'une convention de prestation de services à conclure avec les communes intéressées, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires 2019/2020 et ce dans la limite de leur disponibilité et de la compatibilité de leurs missions ;
- ↓ **APPROUVE** la convention à intervenir entre les parties telle qu'annexée à la présente ;
- ↓ **DECIDE DE FIXER** les tarifs de ces prestations pour l'année scolaire 2019/2020 à 25,00 € par heure d'animation auxquels s'ajouteront les frais de déplacement fixés à 0,25 € par kilomètre, à l'exception des prestations du service Natura 2000 / Contrat territorial (animation et déplacement) qui seront gratuites, puisque ce service bénéficie de financements de l'Union européenne.

POUR : 59 VOIX

CENTRE DEPARTEMENTAL DE TENNIS COUVERT ET COURTS EXTERIEURS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE SAINT-FLOUR POUR LA PASSATION DES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE ET DES ETUDES

Ce rapport est ajourné

POUR : 59 VOIX

SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS - ACHAT D'UN CHASSIS 19 T ET D'UNE BENNE DECHETS 15 M3

- ↓ **APPROUVE** l'attribution des marchés de fourniture aux fournisseurs ci-après désignés, et aux montants proposés par chacun d'entre eux :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT €
LOT 01. Acquisition d'un châssis 19T	SAS FAURIE CANTAL RENAULT TRUCK 15000 AURILLAC	75 892.20 € (Reprise : 3000.00 €)
LOT 02. Acquisition d'une benne simple 15 m3	SEMAT 17028 LA ROCHELLE	60 800.00 €
	MONTANT TOTAL	136 692.20 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de fourniture relatifs aux lots n°1 et n°2 avec les fournisseurs ci-dessus.

POUR : 59 VOIX

RESEAUX DE CHALEUR BOIS DU CROZATIER, DE VOLZAC, DE BESSERETTE ET CHAUFFERIE BOIS DU CENTRE AQUALUDIQUE : CONTRAT D'EXPLOITATION AVEC FOURNITURE DE L'ENERGIE D'APPOINT

- ↓ **APPROUVE** le contrat d'exploitation des réseaux de chaleur bois du Crozatier, de Volzac, de Besserette et de la chaufferie bois du centre aqualudique, pour une durée de 5 ans avec fourniture de l'énergie d'appoint, avec l'Entreprise Engie Cofely -16, rue Pierre boulanger - ZI le Brézet - 63017 Clermont-Ferrand cedex 2 aux montants susvisés ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat et toutes les pièces s'y rapportant avec l'entreprise sus désignée.

POUR : 59 VOIX

RESEAUX DE CHALEUR BOIS DU CROZATIER, DE VOLZAC, DE BESSERETTE ET CHAUFFERIE BOIS DU CENTRE AQUALUDIQUE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLE BOIS

- ↓ **APPROUVE** le contrat d'approvisionnement en combustible bois des chaufferies du Crozatier, de Volzac, du centre aqualudique et de Besserette pour une durée de 5 ans avec l'entreprise Avenir Bois Energie - 32 bis, Avenue de la République - 15100 Saint-Flour aux montants sus visés ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat avec Avenir Bois Energie - 32 bis, Avenue de la République - 15100 Saint-Flour, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 59 VOIX

TERRAIN DE CONCOURS HIPPIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR : REALISATION DE LA TRIBUNE ET DE L'AIRE DE STOCKAGE COUVERTE - AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ↓ **APPROUVE** les avenants en plus et moins-values aux lots n° 1, 3 et 6 avec les entreprises aux montants ci-dessous :
 - Lot n°1 « Terrassement gros-œuvre » avec l'Entreprise VALY pour un montant de 1 300 € HT en plus-value ;
 - Lot n°3 « Couverture zinc à joints debout, zinguerie », avec l'Entreprise Batifol pour un montant de 1 081 € HT en plus-value ;
 - Lot n°6 « Plâtrerie, isolation, peinture », avec l'Entreprise Combres Multiservices pour un montant de 2 055 € HT en moins-value ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 59 VOIX

REHABILITATION DE LA MAIRIE ET D'UN BATIMENT EXISTANT EN MAISON DE SERVICES AU PUBLIC A RUYNES-EN-MARGERIDE : AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ↓ **APPROUVE** les avenants en plus et moins-values aux lots n° 1, 2, 4, 7, 8, 9, 16 et 17 avec les entreprises aux montants ci-dessous :
- Lot n°1 « Terrassement » avec l'Entreprise Marquet pour un montant de 1 000 € HT en plus-value ;
 - Lot n°2 « Gros-œuvre », avec l'Entreprise Guéniot pour un montant de 1 076.50 € HT en plus-value ;
 - Lot n°4 « Charpente bois », avec l'Entreprise Michel Chareire pour un montant de 1 440 € HT en plus-value ;
 - Lot n°7 « Menuiseries extérieures aluminium », avec l'Entreprise Coutarel Menuiseries Alu pour un montant de 265 € HT en moins-value ;
 - Lot n°8 « Menuiseries intérieures agencement », avec l'Entreprise Michel Chareire pour un montant de 5 831 € HT
 - Lot n°9 « Plâtrerie isolation », avec l'Entreprise PSB Nicolas Brassine pour un montant de de 3 203.30 € HT en plus-value ;
 - Lot n°16 « Electricité courants forts et courants faibles », avec l'Entreprise Mourgues Serge pour un montant de 3 400.53 € HT en plus-value ;
 - Lot n°17 « Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire », avec les Entreprises Mourgues Serge et Calmels Petitfour pour un montant de 1 136 € HT en plus-value ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.
POUR : 59 VOIX

AMENAGEMENT D'UN PARC THERMAL A CHAUDES-AIGUES « LE CLOS DU MOULIN JUERY » - AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ↓ **APPROUVE** les avenants en plus et moins-values aux lots n° 2 et 7 avec les entreprises aux montants ci-dessous :
- Lot n°2 « Maçonnerie-Gros œuvre » avec l'Entreprise SALESSE pour un montant de 3 267.50 € HT en plus-value ;
 - Lot n°7 « Sanitaire », avec l'Entreprise Sagelec pour un montant de 4 463 € HT en moins-value ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.
POUR : 59 VOIX

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA NARSE DE LASCOLS EN VUE DE SA VALORISATION ÉCOTOURISTIQUE – LOT 2 « MAÇONNERIE »

- ↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché pour le lot n°2 « Maçonnerie » à l'entreprise SARL DE ROSSO, située la Gare de Coren, 15100 Saint-Flour au montant de 85 600,00 € H.T. ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives de ce marché de travaux et tout document afférent.
POUR : 59 VOIX

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - OUVERTURE ET PUBLICATION D'UN POSTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

- ↓ **DECIDE D'OUVRIR** un poste d'enseignement du théâtre tel que précisé ci-dessous, pour la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- Enseignement du théâtre
 - Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet
 - Temps de travail : prévision de 6h30 hebdomadaires
 - Diplôme requis : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'État de Professeur de Théâtre, diplôme dans la discipline ;
- ↓ **DECIDE DE REALISER** la publicité du poste nécessaire au recrutement de l'agent ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président, à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, à recruter pour une durée maximale d'un an, un agent contractuel possédant au moins les titres ou les diplômes exigés afin de s'inscrire au concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, et, selon les candidatures, de les rémunérer sur la base de la grille indiciaire du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique.
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
- ↓ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 (budget annexe Conservatoire).
POUR : 59 VOIX

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION MÉDIATEUR CULTUREL

- ↓ **DECIDE D'OUVRIR** ledit poste de chargé (e) de mission Médiateur du Pays d'art et d'histoire dans les conditions précisées ci-dessus pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-3 2^{ème} de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée un agent non titulaire selon les modalités ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
3 ans	Grade des attachés de conservation du patrimoine Temps complet : 1 ETP	1	IB 441 / IM 388 selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
- ↓ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.
POUR : 59 VOIX

RESSOURCES HUMAINES - OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

- ↓ **DECIDE D'OUVRIR** ledit poste d'attaché territorial au sein du service Ressources Humaines dans les conditions précisées ci-dessous pour une durée de 3 ans à compter du 2 septembre 2019 :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
3 ans	Grade des attachés territoriaux Temps complet : 1 ETP	1	IB 490 / IM 423 selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-3 2ème de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée un agent non titulaire selon les modalités susvisées ;
↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
↓ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.
POUR : 59 VOIX

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

- ↓ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
POUR : 59 VOIX

DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE - SIGNATURE DU CONTRAT D'INDUSTRIE FIGEAC-AURILLAC-RODEZ

- ↓ **AUTORISE** Monsieur Louis GALTIER, vice-président en charge du développement économique, à signer le contrat du Territoire d'Industrie de Figeac-Aurillac-Rodez, à intervenir entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Occitanie et les 15 E.P.C.I. concernés, au nom de Saint-Flour Communauté et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.
↓ **DIT** que les autres dispositions de la délibération n°2019-291 en date du 20 juin 2019 demeurent inchangées.
POUR : 59 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

A Saint-Flour, le 19 juillet 2019

Le Président,

Pierre FARLIER



Affiché le 24 JUL. 2019

La Secrétaire de séance,

Véronique TALON